

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
ANNÉE SCOLAIRE 2015

Questionnaire à remettre soit à l'Hôtel de Police, rue Belle-Isle, soit au bureau de Police de Metz-Sablon, rue Saint Livier, bureau de Police de Metz-Borny, soit à l'accueil du bureau de la Police Municipale, 57-59 rue de Chambière, soit à l'hôtel de ville au bureau d'information, soit dans les mairies de quartier, quatre jours avant le départ.

1. Je soussigné (NOM – Prénom)*
Numéro de téléphone.....
Adresse (préciser : pavillon individuel, jumelé ou appartement, étage, porte) *.....
.....
2. Déclare m'absenter du *..... au *..... inclus
Adresse.....N° de téléphone.....
Où l'on peut me joindre durant cette période.
3. Donne tout pouvoir à M. ou Mme.....
Adresse.....N° de téléphone.....
(personne à prévenir en cas de sinistre ou d'effraction, pour faire toutes démarches nécessaires et utiles).
4. Autorise la Police à faire procéder aux réparations nécessaires d'urgence pour interdire l'accès à mon domicile.
5. Renonce en toutes hypothèses à tous recours contre l'administration pour ce qui concerne les biens volés ou détruits, ou les travaux provisoires d'urgence effectués, et pour toute action se rattachant à l'Opération Tranquillité Vacances.

Fait à Metz, le.....
Signature :

Renseignements utiles à préciser :
.....
.....

N. B. : en cas de retour anticipé, je m'engage à en aviser immédiatement les services de l'Hôtel de Police (Tél. 03 87 16 17 17).

Si vous le désirez, la Police Nationale, avec le concours de la Police Municipale de Metz, assurera dans le cadre de ses missions habituelles et de ses patrouilles, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence **pendant les périodes de vacances scolaires**.
Pour obtenir cette surveillance particulière, remplissez très lisiblement la présente fiche, et faites-la parvenir quatre jours avant la date de départ, sous pli fermé, à l'adresse indiquée.
Tout autre renseignement relatif à cette opération pourra vous être fourni en appelant le 03 87 16 16 20.

CONSEILS PRATIQUES

- Verrouillez portes et fenêtres en quittant votre domicile.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de clés, ou d'installation dans un nouvel appartement.
- Ne portez jamais vos nom et adresse sur le trousseau de clés.
- En cas de longue absence, mettez en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Évitez de dissimuler vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez-en les numéros, faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit...
- Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour, et de relever votre courrier.

Les rubriques suivies d'un astérisque sont à renseigner obligatoirement. En cas de défaut de réponse à l'une de ces questions, nous ne serions pas en mesure d'assurer la surveillance de votre domicile. Les renseignements que vous nous communiquez sont uniquement utilisés par la Police pour l'Opération Tranquillité Vacances. Ils ne sont pas divulgués. Un droit d'accès et de rectification peut s'exercer à l'Hôtel de Police, rue Belle-Isle.